



# BREVET FEDERAL D'AÏKIDO

FFAB – Groupe DIRAF

NOTE DE PRESENTATION



Groupe indépendant agissant en qualité de Budo affilié au sein de la FFAB, l'association Dento Iwama Ryu Aïkido France « DIRAF » souhaite positionner dans le cadre de sa commission technique un cursus de formation de ses enseignants à compter de la saison 2019-20. Conformément aux articles de la convention qui unit la FFAB et l'association DIRAF, il a été convenu ce qui suit :

*« L'association DIRAF, dans le cadre de son autonomie technique, déterminera les conditions de préparation de ses pratiquants sur les bases du référentiel fédéral. Elle formera ainsi en toute autonomie les candidats au brevet fédéral. L'examen sera mené conjointement entre l'association DIRAF et un représentant fédéral de la Commission Brevet Fédéral ».*

Article 2.2.2 de la convention FFAB-DIRAF.

## **1- Référentiel du brevet fédéral d'Aïkido DIRAF-FFAB**

Le brevet fédéral d'Aïkido est un diplôme qui permet d'approfondir ses connaissances dans l'enseignement de l'Aïkido par l'acquisition de compétences, savoirs faire et savoirs être. Ces acquisitions se structurent autour des aspects méthodologiques et réglementaires, pédagogiques et techniques. La formation s'organise par la mise en situation des candidats aussi bien dans le cadre des modules de formation que de stages tutorés.

L'acquisition du brevet fédéral permet :

- L'enseignement à titre bénévole de l'Aïkido
- Un accès aux diplômes professionnels d'enseignant d'Aïkido (CQP, DEJEPS Aïkido) – cf règlement fédéral.

## **2- Conditions d'accès à la formation, modalités de tutorat**

### ***a- Conditions d'accès à la formation***

*Les candidats à la formation devront répondre aux exigences suivantes:*

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre en possession du grade de 1er Dan d'aïkido délivré par la CSDGE
- Etre en possession de la licence FFAB
- Avoir un tuteur de stage au moins 3ème Dan, titulaire du DEJEPS, du BEES, du CPQ ou du Brevet Fédéral et faisant partie d'une liste agréée par le comité directeur de la ligue .
- Adresser au siège de DIRAF une fiche renseignée pour l'inscription à la formation et accompagnée du règlement de la formation.

L'accès à la formation et à l'examen final du brevet fédéral DIRAF est réservé prioritairement aux pratiquants de ce groupe. Cependant dans une démarche d'ouverture et de respect des différentes pratiques de l'Aïkido, des candidats issus des groupes Aïkikai et GHAAN peuvent être admis à la formation et son examen final. Leur entrée en formation sera soumise à un accord préalable du responsable de formation et du tuteur référant du candidat.



### **b- Modalités du tutorat**

Sont éligibles au titre de tuteur de stagiaire en formation au brevet fédéral d'Aïkido, les personnes :

- Titulaires au minimum d'un 3<sup>ème</sup> DAN homologué par la CSDGE.
- Titulaires au minimum du brevet fédéral d'Aïkido
- Enseignant régulièrement dans un club affilié à la FFAB
- Inscrites sur la liste officielle des tuteurs DIRAF ou FFAB auprès de la commission technique DIRAF.

Un tuteur ne peut avoir en tutorat plus de 2 stagiaires BF pour une même saison.

### **3- Modalités de la formation**

#### **a- Publics ciblés**

Tout licencié FFAB ayant les exigences préalables à l'entrée en formation. Les licenciés du groupe DIRAF sont admis en priorité dans le cadre de la formation.

#### **b- Inscriptions et financement**

Inscription au siège du groupe DIRAF pour la saison en cours avant le 15 novembre.

Le financement est à la charge des stagiaires, des aides peuvent être sollicités auprès des clubs.

#### **c- Coût de la formation**

50 € pour les 2 modules de formation

50 € pour l'examen (hors coûts d'hébergement, de restauration et de déplacement)

### **4- Structuration et organisation de la formation**

L'ensemble de la formation représente un volume horaire de 80 heures réparties comme suit :

	<b>OBJET</b>	<b>CONTENUS</b>	<b>MODALITES DE FORMATION</b>
<b>Formation spécifique (36h)</b>	<b>Module 1 : 18h</b> Réparties sur 3 jours (vendredi-samedi- dimanche matin)	- Réglementation et méthodologie du projet - Connaissance des publics - Conception et conduite de séances pédagogiques	- Formation théorique et pratique - Tests de connaissance - Apports transversaux en sciences humaines et biologiques. - Projet pédagogique
	<b>Module 2 : 18h</b> Réparties sur 3 jours (vendredi-samedi- dimanche matin)	- Réglementation - Conception et conduite de séances pédagogiques - Mises en situation pédagogiques	- Formation théorique et pratique - Tests de connaissance - Apports transversaux en sciences humaines et biologiques. - Projet pédagogique - Evaluations formatives
<b>Formation pratique (44h)</b>	<b>Module 3 : 24h</b> <b>Stage tutoré</b>	- Conception et conduite de séances pédagogiques - Démonstration technique - Logique technique de la pratique	- Encadrement de la pratique en club - Animation de séances et de projets pédagogiques en lien avec la pratique de l'Aïkido
	<b>Module 4 : 20h</b> <b>Stage technique</b>	- Logique technique de la pratique - Acquisition technique spécifique	- stages nationaux et régionaux - école des cadres - stages techniques spécifiques



### Ruban pédagogique de la formation

La formation se structure dans le temps de la façon suivante.

	15-nov-20	04-déc-20	05-déc-20	06-déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	14-mai-21	15-mai-21	16-mai-21	12-juin-21
Date limite d'inscription		Module 1 - formation spécifique										Examen final BF
BF FFAB - groupe DIRAF		Module 3 - stage tutoré et suivi de formation						Module 2 - formation spécifique				
					Module 4 - stages techniques							

**Module 1 :** se situe en début de formation de manière à poser les bases des contenus abordés en formation et permettre une mise en situation progressive des candidats

**Module 3 :** Il est réparti dans le temps de façon à permettre aux stagiaires un suivi de tutorat longitudinal et des mises en situations progressives.

**Module 4 :** Il s'agit de permettre aux candidats une organisation dans le temps pour la participation aux différents stages (techniques -stages nationaux, école de cadre, stage régionaux, stages spécifiques).

**Module 2 :** Situé en fin du cursus de formation pour une remédiation et l'apport complémentaire de compétences et savoirs faire en relation avec l'expérience d'encadrement acquise par les candidats.

### 5- Epreuves de l'examen

Les candidats à l'examen devront faire parvenir leur fiche d'inscription à l'examen 1 mois avant l'épreuve au siège du groupe DIRAF. Leur inscription sera accompagnée du règlement des frais d'examen.

#### Présentation à l'examen :

Seuls peuvent se présenter à l'examen, les candidats munis des éléments suivants :

- Fiche d'inscription à l'examen du BF
- Règlement des frais d'inscription
- Attestation de suivi de formation aux modules 1 et 2
- Livret de tutorat validé et attestant d'un volume horaire minimum de 24h de stage tutoré
- Attestation de suivi de stages techniques
- Copie de l'attestation de formation aux 1<sup>er</sup> secours

#### Représentation fédérale lors des épreuves :

Un représentant de la commission fédérale FFAB est convié lors de l'organisation des épreuves du brevet fédéral. Sa présence a pour objet de rappeler la structuration fédérale de la démarche de formation. Il a pour rôle :

- Présenter aux candidats les modalités des épreuves de l'examen
- Vérifier les modalités d'épreuves en adéquation avec le référentiel proposé
- Présider le jury final de validation des épreuves
- Signer le procès-verbal de proclamation des résultats

Une convocation sera adressée au représentant de la commission fédérale désigné, 15 jours avant les épreuves.



L'examen du Brevet fédéral est composé de quatre épreuves :

**a- Epreuve orale : note sur 10**

Préparation : 30 minutes - Exposé : 15 minutes Le candidat tire une question au sort, prépare sa réponse durant 30 minutes, sous forme d'un plan rédigé puis expose et répond aux questions durant 15 minutes. Les sujets tirés au sort se présenteront sous forme d'études de cas.

**b- Epreuve pédagogique : note sur 40** - concevoir un plan de cours sur fiche de séance - conduire une séance avec un groupe d'élèves - justifier la démarche lors d'un entretien.

- CONCEPTION ET CONDUITE DE SEANCE (Préparation : 30 minutes - Séance : 20 minutes) Le candidat tire au sort un thème de cours. Il rédige un plan de cours durant 30 minutes et le remet au jury. Durant la séance, le candidat est évalué sur le choix et la maîtrise de ses outils didactiques, ses démarches pédagogiques et son comportement face à son groupe d'élèves.  
- ENTRETIEN (10 minutes) Le candidat doit justifier sa démarche pédagogique et effectuer une analyse critique de la séance réalisée.  
- Une note inférieure à 15/40 est éliminatoire.

**c- Epreuve technique : note sur 30** durée maximum : 15 minutes)

Pour chacune d'elles, le jury prévoit deux temps :

- L'un où le candidat choisit librement les techniques qu'il présente
- L'autre où le jury impose les techniques.

Les techniques doivent être démontrées de façon claire et lisible. Les techniques réalisées sont répertoriées dans l'annexe 3 du règlement particulier de la C.S.D.G.E. Un travail aux armes doit être nécessairement demandé ou présenté.

Une note inférieure à 12/30 est éliminatoire.

**d- Stage tutoré: note sur 20**

Les 44 h de formation peuvent être effectuées en totalité avec le Tuteur, au moins 3<sup>ème</sup> Dan, BE2, BE1, DEJEPS, CQP ou BF. Le livret de formation détaille le déroulement du stage avec l'évaluation effectuée par le tuteur assortie d'une note, les participations aux écoles des cadres et aux stages nationaux dédiés à l'enseignement.

Le tuteur de stage a un rôle essentiel dans le processus de formation du stagiaire. Il le prépare à sa future activité d'enseignant, il apprécie son comportement d'éducateur, il le conseille dans les domaines techniques et pédagogiques. Il l'aide à compléter sa formation, il l'évalue au travers de son rapport de fin de stage .

**A l'issue de l'examen, les candidats sont déclarés admis, s'ils ont obtenu un minimum 50 points sur 100. sans note inférieure à 15/40 en pédagogie et 12/30 en technique.**



## 6- Ressources matérielles et humaines de la formation

### a- **Lieu de formation**

La formation se déroulera sur Rennes pour la saison 2020-2021. Des lieux dédiés à la pratique pédagogique et aux temps d'apports théoriques seront mis à disposition des stagiaires (dojo, salle de cours).

### b- **Equipe de formateurs**

L'équipe pédagogique est constituée :

- Du responsable des formations
- De chargés d'enseignement Nationaux du groupe DIRAF
- D'experts ou intervenants en lien avec les contenus abordés

### c- **Conditions matérielles**

Un matériel pédagogique varié est mis à disposition des stagiaires.

- matériel pédagogique nécessaire à l'animation de séance
- supports de séances
- publics supports pour les mises en situation pédagogique
- fond documentaire
- supports numériques

### d- **Communication**

Le groupe DIRAF procède à une campagne d'information en direction des Dojos du groupe mais aussi des pratiquants licenciés à la FFAB quant à la mise en pace de la formation à compter du mois de septembre qui précède la mise en œuvre de la formation.